

Une évolution constante : de nouvelles exigences

Autor(en): **Crippa, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **143 (1998)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rencontre entre le conseiller fédéral Adolf Ogi et le Comité central de la SSO

Les hautes instances du DMF et le Comité central de la Société suisse des officiers sont tombés d'accord sur les questions essentielles de nature militaire et de politique de sécurité. C'est ce qui ressort des entretiens que les membres du Directoire du DMF, sous la conduite du conseiller fédéral Ogi, et le Comité central de la SSO, dirigé par le brigadier Michel Crippa, ont eu en décembre à Berne.

A l'occasion de l'une des rencontres régulières avec le chef du Département militaire fédéral et le haut commandement de l'armée, la SSO a affirmé sa volonté de participer à la prochaine réforme de l'armée, à la condition d'être associée dès le début à sa planification. Dans l'immédiat, le DMF et la SSO accordent la priorité à la 6^e révision du régime des allocations pour pertes de gain, qui doit conduire à une élévation sensible de la solde des militaires.

C'est avec quelque inquiétude que les deux partenaires observent l'évolution du budget militaire, car d'autres réductions compromettraient les nécessaires corrections à apporter à l'armée 95 et mettraient en danger l'élaboration d'une nouvelle armée. En outre, l'amélioration de l'instruction, en particulier des cadres, et les conditions dans lesquelles l'armée de milice doit évoluer ont été discutées.

L'offre de soutien de la SSO là où les intérêts convergent a été acceptée par le conseiller fédéral Ogi qui a souligné que seules des sociétés d'officiers indépendantes et critiques peuvent être des partenaires appréciées et rendre crédible leur responsabilité en matière de politique nationale. Les organisations de milice seront représentées au sein de la direction du projet « Armée 200X ». La délégation de la SSO a renseigné le chef du DMF sur ses contacts internationaux et s'est dite prête à apporter sa contribution et à formuler les éléments essentiels relatifs aux engagements internationaux.

Une évolution constante – de nouvelles exigences

L'évolution de l'économie, des changements rapides représentent pour notre Etat et ses structures politiques des exigences absolument nouvelles. Il est difficile de dire si nos procédures de décision arrivent à maîtriser ces nouvelles exigences dans le cadre d'une démocratie consensuelle. L'armée, surtout les hommes et les femmes qui la composent, est directement concernée et doit s'adapter.

La Société suisse des officiers veut s'investir dans ce champ de tension d'une manière positive et active. Les priorités sont claires : d'abord, il s'agit d'effectuer les « travaux de garantie » que nécessite le produit « Armée 95 ». Pour les cadres, c'est avant tout, les absences professionnelles de quatre semaines, les années où il y a cours de cadres et cours de répétition. Dans ce domaine, il est urgent d'agir ! La solution choisie pour remplacer les sous-officiers absents pendant les trois premières semaines des écoles de recrues n'est pas convaincante. Le paiement de galon des commandants d'unité est maintenant organisé d'une manière convenable. Il faut examiner d'une manière critique les matières d'instruction.

L'avenir à moyen terme de l'armée est également en jeu. Il semble qu'on attende trop du rapport de la commission Brunner. Quoi qu'il en soit, ce sera une discussion politique qui devra définir la mission de l'Armée 200X.

La SSO veut collaborer d'une manière active à la mise sur pied de l'Armée 200X. Il faudra empoigner ce projet rapidement et d'une manière décidée. Aujourd'hui, des méga-fusions ne prennent que quelques mois ; en Allemagne, une entreprise-mammoth comme le Deutsche Bahn s'est transformé en trois ans en un Bahn AG : il doit être possible de réaliser Armée 200X dans des délais raisonnables. Chaque changement au sein d'une grande organisation provoque insécurité et perte de motivation. Cela se fait particulièrement sentir dans une armée de milice qui doit prouver, dès aujourd'hui, sa nécessité.

Brigadier Michel Crippa